

AVIS DE COURSE



Organisateur : Club Nautique Hourtin Médoc
Partenaire : Club de Voile Hourtin Médoc

FETE DU NAUTISME 2014

Samedi 5 juillet : Trophée Château Vieux Robin
Dimanche 6 juillet : Coupe Yachting Médoc

Port de Hourtin 33 990 HOURTIN

CNHM Port Hourtin

BP 70001
33 990 HOURTIN

sectionclub@cnhm-hourtin.fr

www.cnhm-hourtin.fr

1. REGLES APPLICABLES

Les règles telles que définies dans :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016
- Les Instructions de Course
- Les règlements fédéraux
- Le Guide 2014 Formule OSIRIS et règles de la classe MICRO (pour les Micros)

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. CATEGORIES DES BATEAUX ET INSCRIPTION

La régata est ouverte aux habitables (croiseurs et Micro)

Le comité de course se réserve le droit de constituer les flottes, selon les groupes de handicap, en fonction du nombre d'inscrits. Des classements en fonction des groupes de bateaux pourront être réalisés (R1 ; classes A, B)

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les régatiers, nous vous demandons de réaliser une pré-inscription par courrier ou par mail **avant le 20 juin 2014 aux adresses en entête du présent avis.**

Les bateaux admissibles s'inscriront définitivement en complétant le formulaire disponible sur les sites des clubs suivants :

<http://www.cnhm-hourtin.fr/telechargement-voile/> ou
<http://club-voile-hourtin.fr/wp-content/uploads/PDF/FicheinscrHabitable.pdf>

et en l'envoyant à

croiseurdulac@gmail.com **avant le 01 juillet 2014**

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- La licence FFVoile valide avec le cachet médical
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Le certificat de jauge ou de conformité du bateau
- Les bateaux sans certificat de jauge seront classés en "invité"
- Le nombre d'équipiers embarqués devra être conforme aux règles de classe et constant pour les deux régates
- Les instructions de courses seront distribuées à l'inscription.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et ils devront présenter un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile.

4. PROGRAMME

vendredi 4 juillet 2014

Accueil des premiers régatiers

samedi 5 juillet 2014

- 9h: positionnement de l'ensemble de la flotte régates sur le ponton G (face à l'esplanade du port) contrôle des inscriptions et licences et remises des IC.
- 10h30: fermeture de la chaîne d'inscription.
- 11h30: ouverture officielle de la fête du nautisme 2014
- 14h00: briefing des équipages (organisateur et comité de course) au podium animation
- 15h00: départ de la 1ère manche de la régates (coupe Château Vieux Robin)
- 17h30: retour des régatiers (ponton G) avec accueil du public.
- 18h30: proclamation des résultats de la première manche puis apéritif sur l'esplanade du port et dans les restaurants partenaires
- 20h : grande soirée des équipages – Repas 19€(sur réservation) puis soirée dansante animée par DJ PAP-X et la troupe Antillaise KA PASYON sur l'esplanade du port.

dimanche 6 juillet 2014

- 9h00: petit déjeuner offert aux équipages régatiers au café du port.
- 10h: Briefing des équipages – podium animation
- 11h30: Départ de la 2ème manche (coupe Yachting Médoc)
- 15h: fin de régates et retour au port
- 16h30: Résultats et remise des récompenses – podium animation

Plus de renseignements sur : <http://www.fetedunautisme.com/evenement/club-nautique-hourtin-medoc?tab=program#main-body>

5. DROITS A PAYER

- 15€ par bateau jusqu'à 3 équipiers (5€ par équipier supplémentaire)
- Repas du 5 juillet au soir 19 € sur réservation avant le 1er juillet 2014 auprès de J.Pierre Montion au 06 14 30 27 72

- La cale de mise à l'eau est mise à disposition gratuitement
- L'amarrage des bateaux est offert dans le port durant la manifestation
- L'apéritif d'ouverture est offert

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : triangle et/ou banane et/ou côtier.

7. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Le canal VHF retenu sera le 8.

8. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un parking à proximité est disponible pour le stationnement des véhicules et remorques.

Des possibilités d'hébergement sont possibles sur la commune de Hourtin (camping, parking camping car, hôtel, chambre d'hôtes)

En cas de traduction de ces instructions dans une autre langue, c'est le texte français qui prévaut.